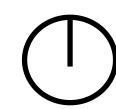




PLAN D'AFECTATION COMMUNAL

Territoire de montagne

Enquête publique complémentaire



Échelle 1 : 5'000

Septembre 2023

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du :		Soumis à l'enquête publique complémentaire du :	
Le Syndic : La Secrétaire :		Le Syndic : La Secrétaire :	

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du :		Approuvé par le Département compétent Lausanne, le :	
Le Président : La Secrétaire :		La Cheffe du département :	
Entré en vigueur le :			



Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés
Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

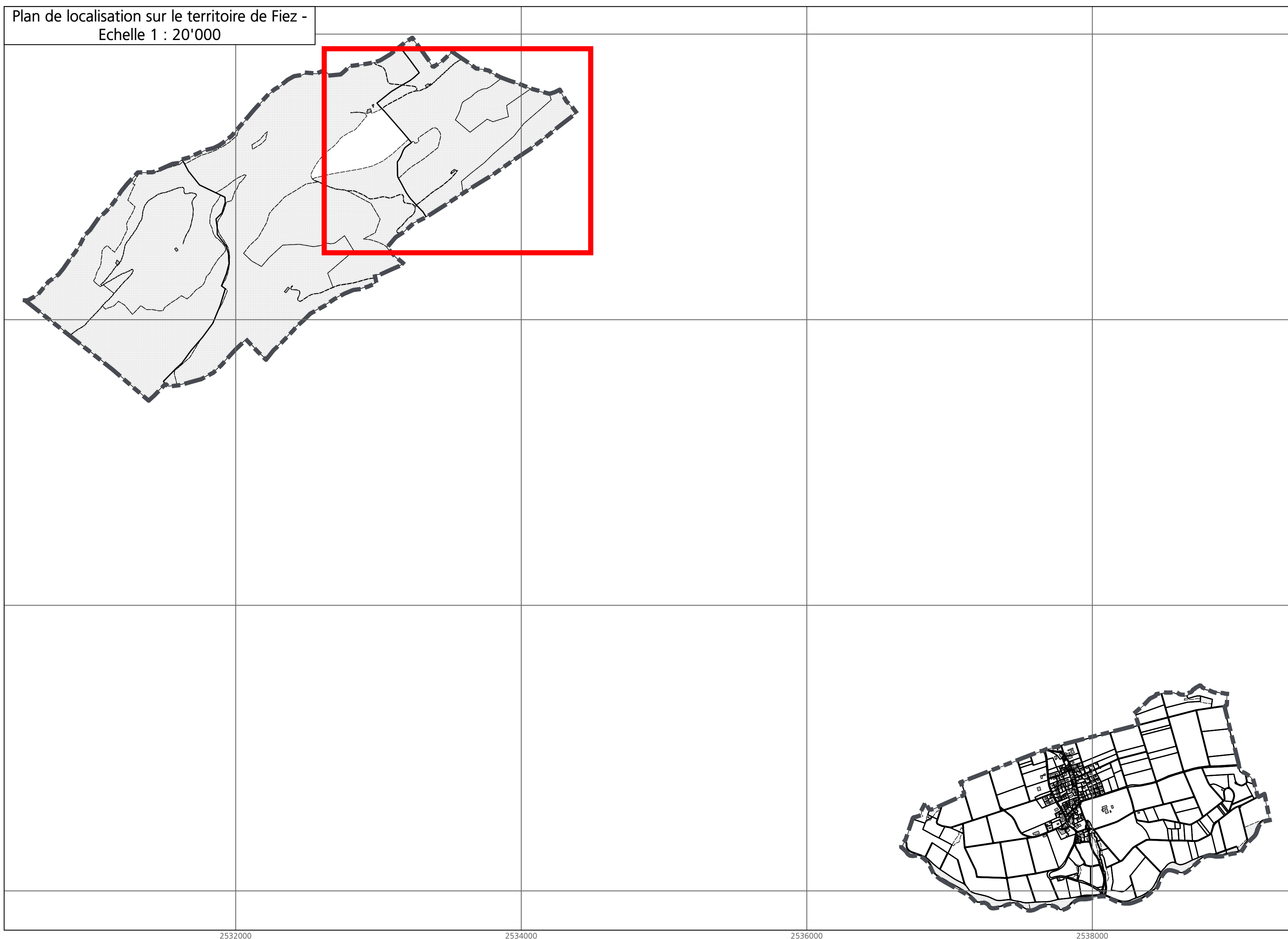
LÉGENDE

--- Limite de commune

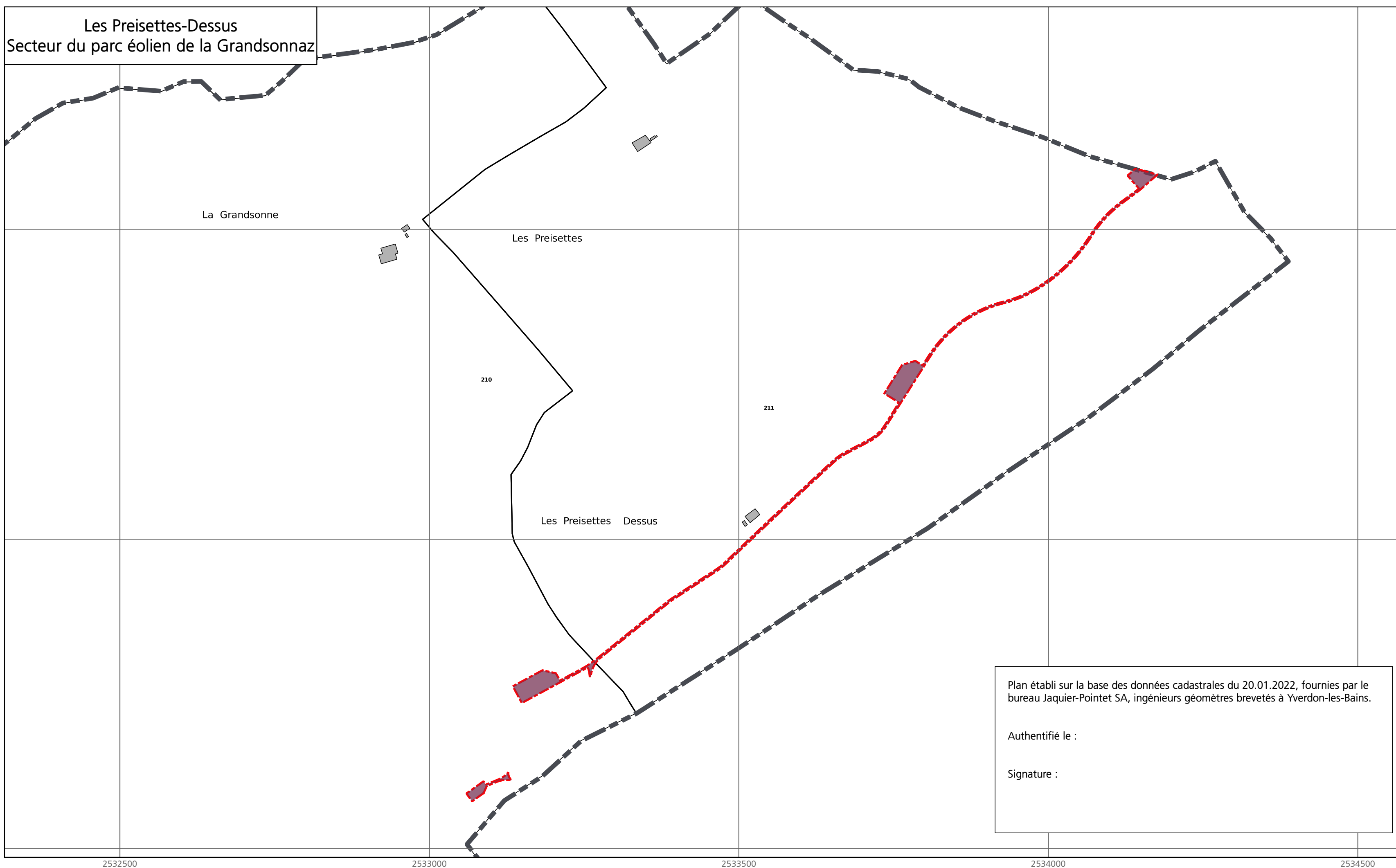
PÉRIMÈTRE DU PLAN D'AFECTATION COMMUNAL (PACOM)

Exclusion du périmètre du Plan d'affectation valant permis de construire (PAVPC) du parc éolien de la Grandsonnaz

Plan de localisation sur le territoire de Fiez -
Échelle 1 : 20'000



Les Preissettes-Dessus
Secteur du parc éolien de la Grandsonnaz



Plan établi sur la base des données cadastrales du 20.01.2022, fournies par le bureau Jaquier-Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :

Signature :